

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2007
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5695e séance, le 14 juin 2007, la question intitulée « La situation en Somalie », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réitère ses précédentes résolutions et les déclarations de son président concernant la Somalie, en particulier sa résolution 1744 (2007) et la déclaration parue sous la cote S/PRST/2007/13 qu'il a adoptée le 30 avril 2007.

Le Conseil réaffirme son appui au Congrès de réconciliation nationale, dans lequel il voit le ressort du dialogue politique et de la réconciliation dont la Somalie a si grand besoin. Il demande en outre au Gouvernement fédéral de transition et au Comité national pour la gouvernance et la réconciliation de veiller à ce que le Congrès se réunisse dès que possible. Il se félicite des efforts déployés par les États Membres et les partenaires en vue d'appuyer la convocation rapide du Congrès et demande que ces efforts soient intensifiés. Le Conseil souligne combien il importe que le Congrès :

– Se penche de façon globale et significative sur les questions de la réconciliation politique, notamment la représentation dans les institutions fédérales de transition; et

– Convienne d'une feuille de route pour la suite du processus politique de transition, conformément à la Charte fédérale de transition et comme prévu dans la Feuille de route du 14 mars 2007 pour la gouvernance, le dialogue national et la réconciliation en Somalie.

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par la série d'attaques menées récemment par des éléments extrémistes en Somalie, notamment le recours de plus en plus fréquent à des engins explosifs, et condamne toutes tentatives pour user de la violence en vue de compromettre le processus politique et d'empêcher la convocation rapide du Congrès de réconciliation nationale. Il appelle tous les États Membres à cesser immédiatement d'appuyer les éléments extrémistes ou ceux qui cherchent par la violence à entraver les progrès accomplis, et à soutenir les efforts entrepris pour instaurer un dialogue politique ouvert à tous. Il se déclare à nouveau prêt, comme il l'a affirmé dans sa résolution 1744 (2007), à envisager de prendre des mesures à l'encontre de ceux qui font obstacle au processus politique et menacent les institutions fédérales de transition.

07-38286 (F) 140607 140607

Le Conseil condamne l’attentat commis contre le Premier Ministre le 3 juin 2007 ainsi que l’attaque perpétrée à Muqdisho le 16 mai 2007 contre les forces de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM) et exprime sa profonde sympathie aux familles des victimes.

Le Conseil salue les efforts des forces ougandaises actuellement déployées à Muqdisho dans le cadre de l’AMISOM ainsi que la contribution inestimable que l’Ouganda apporte à la recherche de la paix et de la stabilité en Somalie. Il demande à nouveau aux États membres de l’Union africaine de contribuer des contingents à l’AMISOM et aux autres États et partenaires d’apporter un appui financier, technique et logistique à cette entreprise.

Le Conseil souligne la nécessité urgente d’établir un plan d’action en vue d’une éventuelle mission des Nations Unies en Somalie, qui serait déployée s’il décidait d’autoriser une telle mission. Il attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit lui présenter d’ici à la mi-juin sur les progrès accomplis à cet égard.

Le Conseil souligne une fois de plus la nécessité de redoubler d’efforts pour acheminer une aide humanitaire d’urgence en Somalie, y compris l’assistance nécessaire aux centaines de milliers de personnes déplacées, prie instamment les États Membres d’appuyer généreusement ces opérations et exige de toutes les parties qu’elles assurent un accès sans entrave à l’aide humanitaire. »